

D
O
M
P
I
E
R
R
E

Le JOURNAL de notre VILLAGE



Juillet 2023



Le mot du Maire

Chères citoyennes et chers citoyens,

L'été est là et malgré les nouveaux chagrins de certaines familles, la vie a repris son cours avec une fête de Saint Etton joyeuse. Le soleil étant enfin apparu avec son début de douceur a redonné vigueur à notre fête.

Les manèges de notre fête annuelle étaient nombreux et de qualité pour le plaisir des enfants et adolescents. Le beau et long spectacle de danses et chansons de la soirée avec son magnifique feu d'artifice ont ravi nombre d'entre vous. Je remercie les acteurs de ce magnifique ensemble festif ainsi que celles et ceux qui ont travaillé pour son organisation.

Je n'oublie pas l'harmonie qui a pratiquement clôturé la fête de l'Ascension en nous interprétant avec un magnifique orchestre, un concert de qualité riche sur la diversité et le rythme des morceaux choisis. Bravo à eux pour ce retour en « fanfare ».

Le gala de la DAE et la fête au village ont redonné une ambiance animée et d'échanges dont nous avons tant besoin. Merci aux nombreux participants et encadrants qui déploient une énergie grandiose pour la réalisation de ces événements toujours de qualité.

De nombreuses associations accompagnées de quelques membres cette année, nous ont fait l'honneur d'être présents au monument aux morts pour la cérémonie de l'Appel du 18 juin 1940. J'ai beaucoup apprécié et les remercie chaleureusement. Nos anciens combattants d'Algérie représentés par Monsieur le Président d'honneur et le vétéran étaient malheureusement les seuls à cette manifestation. Quelques jeunes et anciens soldats de France sont venus étoffer les rangs de l'association avec bonheur en présence de leur Président et porte-drapeau émérite.

La vie sociale, associative, festive reprend son cours lentement et je pense, assurément. Les heures sombres de la Covid semblent s'éloigner mais restons prudents.

Il reste toutefois une ombre au tableau sur le plan municipal. Madame Sylvia LAZZARANO nous a quittés pour rejoindre par le biais des mutations, la région de Saint-Amand-les-Eaux. Elle rejoint ainsi une partie de sa famille et nous laisse quelque part, orphelins.

Se retrouvant seule en mairie il y a une dizaine d'années, et sans formation de « secrétaire de mairie », elle dut faire face à toutes les situations dont certaines ne furent pas simples. A force de volonté, d'un peu de formation, de courage et dotée d'intelligence, elle a accompli sa tâche avec brio. De nombreux citoyens peuvent lui dire merci pour l'aide qu'elle leurs a, de nombreuses fois, apportée.

Le Conseil municipal et moi-même peuvent la saluer avec panache pour l'excellent travail effectué, souvent dans la bonne humeur. Sa fidélité, son respect du secret professionnel sont sans faille. Merci à toi Sylvia et je te souhaite une longue et belle carrière dans ta nouvelle mairie. Tu peux être fière de ton ascension dans ta vie professionnelle. Tu l'as amplement méritée.

Sortant d'une situation très difficile, j'avais retrouvé une certaine sérénité. Je souhaite ardemment que les dames du secrétariat nouvellement recrutées et à qui je souhaite la bienvenue pourront pérenniser ma quiétude afin de poursuivre nos objectifs.

Bonnes vacances à vous tous.

Soyez prudents si vous vous exilez quelque peu vers d'autres beautés de notre merveilleux pays.

Bien sincèrement vôtre,

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT.



Les infos de la mairie

FERMETURE

La mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées du 14 au 18 août 2023 inclus

DOSSIERS DE CANTINE ET DE GARDERIE

Les dossiers de cantine et de garderie sont disponibles en mairie. Ils sont à rendre **avant le 1^{er} septembre** pour l'inscription à la rentrée et ultérieurement en fonction de vos choix.

TICKETS DE CANTINE

La vente a lieu les lundi, mercredi et vendredi matin de 8h45 à 12h00.

Le prix du ticket de cantine sera revu en réunion de conseil pour en définir son montant avant la rentrée. **Les tickets en votre possession seront majorés et la différence payée au secrétariat.** Leur vente sera disponible en août.

Petit rappel : Les tickets sont à déposer dans les boîtes à l'école. Aucun ticket ne sera pris en mairie.

ECOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez adresser à la mairie un courrier pour avoir un rendez-vous avec Monsieur le Maire.

Ce courrier devra comprendre la demande de vouloir fréquenter notre école avec les renseignements suivants.

- Nom et Prénom de l'enfant
- Date et lieu de naissance de l'enfant et son lieu de résidence.

S'il fréquente une autre école vous devez demander un certificat de radiation à l'établissement concerné.

Monsieur le Maire vous donnera les documents à remplir pour vous rendre à l'école et rencontrer le directeur.



Réglementation applicable en matière de nuisances sonores causées par des aboiements de chiens.

Les nuisances sont constituées dès lors qu'elles revêtent un caractère manifeste. L'article R 1336-5 du Code de la santé publique dispose qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

En matière de nuisances sonores, le code de la santé publique distingue :

- **les bruits de comportement** ;
- les bruits de chantier ;
- les bruits des activités professionnelles ou sportives, culturelles et de loisir (art. R 1336-6).

Bruits de comportement

1. Notion

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (ex. : cri, talons, chant) ;
- par une chose (ex. : instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, piscine, éolienne, électroménager...) ;
- par un animal (ex. : **aboiements de chien**).

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses, ou qu'ils durent dans le temps. Lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin et qu'il est audible d'une habitation à une autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps. Le maire est compétent pour répondre aux plaintes relatives aux bruits de voisinage, sur la base de l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, et faire constater l'infraction. Le constat de la nuisance s'effectue sans mesure acoustique. Il y a infraction dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : sa durée, sa répétition ou son intensité.

2. Démarche à l'amiable

Une démarche à l'amiable est tentée en premier lieu.

Une mise en demeure peut être notifiée au responsable en recommandé avec avis de réception, sous forme de lettre ou d'arrêté municipal.

Le plaignant est informé des démarches.

Contraventions

En cas de récidive, le maire, un agent de la force publique ou un agent municipal agréé par le procureur de la République et assermenté, peut constater les infractions conformément au code de procédure pénale (art. L 1312-1 du code de la santé publique). Les bruits de comportement sont sanctionnés par des contraventions de 3^e classe (art. R 1337-7 du code de la santé publique ; art. R 623-2 du code pénal) payables par amende forfaitaire (art. R 49-1 et s. du code de procédure pénale).

En cas de verbalisation du contrevenant désigné pour un tapage, l'agent remet en main propre à ce dernier la carte-lettre de l'amende forfaitaire (art. R 48-1 et s. du code de procédure pénale). Il doit, en cas de paiement immédiat, lui délivrer une quittance. A défaut de paiement dans les 45 jours qui suivent l'envoi de la carte-lettre de l'amende forfaitaire de 68 €, le service verbalisateur transmettra le troisième volet de la carte-lettre au ministère public du tribunal du lieu des faits pour que celui-ci délivre un titre exécutoire aux fins de paiement de l'amende forfaitaire majorée de 180 €.



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
Fax. : 03.27.61.44.39
mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL POUR LES DEJECTIONS CANINES N° 2018-19

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212.1 et suivants ;
Vu les dispositions du Code de la Santé Publique,
Vu le règlement Sanitaire Départemental,

Considérant qu'il a été constaté la présence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public et notamment aux enfants, la présence de plus en plus fréquente de déjections canines ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publiques, des espaces verts, parcs et jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;

Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la commune

ARRETE

Article 1 : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique.

Il est fait obligation aux personnes **accompagnées d'un chien de procéder immédiatement**, par tout moyen approprié, au **ramassage des déjections** que cet animal abandonne sur les lieux sus-indiqués.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 2 : En cas de **non-respect** de l'interdiction édictée à l'article 2, paragraphe 1, les infractions au présent arrêté sont **passibles d'amendes**.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Article 4 : Les services de la gendarmerie sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmis au représentant de l'Etat

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- M. Le Commandant de la Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe
- La Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 21 juin 2018

Le Maire,
J.P. LIBERT.



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

Fax. : 03.27.61.44.39

mairie@dompierrezurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE Annule et remplace l'arrêté du 19.05.2008

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L571-1 et suivants,

Vu les articles R610-5 et R-623-2 du nouveau code pénal,

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

ARRETE

Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, toutes machines mécaniques de motoculture, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Article 2 : Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa premier.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe,
- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,

Le 18 juin 2021

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Présents : Monsieur le Maire- Hélène Darly- Alexandre Liénard- Patrick Douai -Jean Marc Meurant- Alain Basly- Jean Pierre Bertrand-Christophe Marissal- Jacky Hocquet- Philippe Dufrenne- Michel Picavet.

Absents excusés : Louis Bertrand (1 pouvoir) – Alain Macaret - Paulin Lescut-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente :

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2022.

2) Recrutement de personnel suite à la mutation de Madame la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la demande de mutation de la secrétaire de mairie, à en son départ, perturbé les tâches administratives, par l'accumulation et le retard du travail a effectué.

De ce fait Monsieur le Maire aimerait prendre deux personnes en contrat déterminé d'un an à 35heures, avec une période d'essai de 3 mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de pouvoir prendre en contrat ces deux personnes.

Votants : 11
Pour : 8

Exprimés : 11
Contre : 1

Abstention : 2

3) Création d'un poste

Monsieur le Maire évoque le souhait d'une employée qui actuellement est en poste d'Adjoint Technique à 32h semaine et qui aimerait passer à 35h et qui garderait les mêmes fonctions.

Monsieur Marissal dit : Qu'il ne pense pas que ce soit nécessaire de passer à 35h, pour bénéficier d'une retraite à taux plein et qu'il faut s'assurer que l'employée en question ne perd pas son ancienneté et ses échelons.

Monsieur le Maire réponds qu'effectivement c'est un sujet à étudier.

Votants : 11
Pour : 10

Exprimés : 11
Contre : 0

Abstention : 1

4) **Demande de subvention ADVB pour la réfection du chemin de la Lobiette et du Chemin Queue Pierrot Ravaux.**

Monsieur le Maire indique aux membres qu'il y a lieu de prévoir pour des raisons de sécurité et d'entretien des travaux de réfection des voies de la Lobiette et du Chemin Queue Pierrot Ravaux.

La Lobiette depuis Monsieur BOTQUINT jusqu'à la ferme MATON (140mètres de long sur 3.80 mètres de large).
Queue Pierrot Ravaux depuis la ferme MATON jusque chez Monsieur Jean-Baptiste DELABRE (100 mètres de long sur 3.50 mètres de large).

Les travaux consisteront à gratter les enrobés actuels dégradés, à refaire les purges nécessaires et à reconstituer un enrobé neuf avec reprofilage de la chaussée.

La limite maximale du coût des travaux est de : **70 000€ HT.**

Le taux maximal de financement est de 50%, un devis a été demandé.

Le reste à charge de la commune est de : **35 000€ + TVA**

Pas possible de demander la D.E.T.R

Les travaux seront à réaliser cette année impérativement.

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5) **Demande de subvention au Conseil Régional pour les Arrêts de Bus**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que nous sommes toujours dans l'attente du Conseil Régional pour l'enlèvement de l'abri bus situé sur le terrain de Monsieur GILLET et Madame CATHERINE rue Charles Desquilbet.

Suite à ce retrait nous avons voté pour qu'un nouvel arrêt soit prévu au cimetière, il ne sera pas doté d'un abri-bus seul un totem sera mis en place, il y aura en tout 3 points d'arrêts dans la commune (cimetière, cité de l'helpé, et le village), avec pose de poteaux de signalisations, création d'un passage piéton, et marquages de zigs zags au sol.

Monsieur Marissal dit qu'il faudrait mettre l'Arrêt au niveau du cimetière et non plus bas et pourquoi même ne pas garder celui de la gare.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas plus de danger pour un arrêt au cimetière que celui de la gare.

Monsieur DOUAI, Monsieur MARISSAL, Monsieur DUFRENNE, Madame DARLY, disent qu'il y a risque d'y avoir des accidents à cause du virage et si les automobilistes doublent le bus.

Monsieur le Maire répond que les automobilistes ne doivent pas doubler le bus, mais il ne voit pas d'inconvénient de mettre l'arrêt plus vers le cimetière.

Monsieur BASLY dit que c'est une bonne décision car les parents pourront attendre le bus sur le parking et dit qu'il serait bien de mettre des luminaires sur les passages piétons.

Monsieur LIENARD dit qu'effectivement des luminaires sur les passages piétons seraient utiles surtout en saison hivernale.

Monsieur le Maire dit Qu'il n'est pas contre et qu'il existe des subventions.

Tout cela représente un coût (panneaux, peinture, main- d'œuvre).

Nous pouvons obtenir une subvention de la Région maximale de : **80% pour 1000€ TTC de travaux par arrêt.**

La subvention attendue sera de : **2 177.78€ TTC**

Avec un reste à charge de : **544.43€ TTC**

Vote : 11

Exprimés : 11

Votants : 11

Contre : 0

Pour : 11

Abstention : 0

6) Tarifs des locations de salles :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que compte tenu des salaires et de temps de contrôle avant et après les locations de salles, qu'il souhaite que les tarifs soient revus un peu à la hausse, ainsi que les consommations en fonction des nouveaux coûts d'énergie, sans compter l'entretien et le remplacement du matériel.

Sachant que ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et qu'ils sont nettement inférieurs aux tarifs des communes voisines.

Coûts importants de travaux de rénovation :

Sanitaires + accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : **34 500.00€ TTC**

Fenêtres et portes : **22 813.00€ TTC**

Soit un total de : **57 314.00€ TTC**

Et cette année nous aurons à effectuer le complément de portes et fenêtres pour un montant de : **14 000€ TTC.**

Monsieur le Maire souhaitait augmenter les tarifs de 10% avec arrondis de ces tarifs.

Monsieur Marissal évoque une augmentation faible et propose 20% avec arrondis des tarifs à la volonté de Monsieur le Maire.

Monsieur Dufrenne dit : Si nous mettions en place un forfait pour les charges.

Monsieur le Maire réponds ne pas être d'accord, les consommations vont exploser, finalement ce seront 20% des tarifs de location qui seront appliqués après la dernière réservation. Les tarifs des charges suivront l'évolution des coûts.

Monsieur Douai demande : Qu'en est-il de l'accès P.M.R (personne à Mobilité Réduite) pour le Centre Social Culturel.

Monsieur le Maire informe que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et sera évoqué lors d'une prochaine réunion.

Vote :

Votants : 11

Pour : 11

Exprimés : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7) Demande de subvention de la M.F.R (Maisons Familiales Rurales)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux élèves de la commune sont scolarisés à l'école du Clos Fleuri, et que l'Association nous demande une subvention exceptionnelle de 80.00€ par élève. Après une brève explication, Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Vote :

Votants : 11

Pour : 11

Exprimés : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8) Autorisation de payer les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Considérant les éléments exposés ci-dessus et compte tenu que le budget ne sera voté en 2022 qu'après connaissance des éléments financiers de l'Etat, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, s'agissant des dépenses d'investissement, à les engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 d budget principal, avant le vote du budget primitif 2023.

Compte 21316 Cimetière : 1395.00€
Compte 21318 Bâtiments publics : 5982.00€
Compte 2151 Réseau de voirie : 34795.00€
Compte 21534 Réseau d'électrification : 1599.00€
Compte 21568 Matériel incendie : 1250.00€
Compte 21578 Autres matériel d'outillage de voirie : 1500.00€
Compte 2158 Autres matériel et outillage : 6250.00€
Compte 2184 Mobilier : 342.00€
Compte 2188 Autres : 339.00€
Compte 2313 Autres constructions : 7526.00€

Après en avoir délibéré et sur avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide d'adopter la proposition.

Vote :

Votants : 11

Pour : 11

Exprimés : 11

Contre : 0

Abstention : 0

9) **SIDEN : Remplacement d'un hydrant Route de Cartignies**

Remplacement d'un hydrant face au 30 Route de Cartignies.

Pour un coût de : **2869€52.**

Après en avoir délibéré et sur avis favorable à la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide d'adopter la proposition.

Vote :

Votants : 11

Pour : 11

Exprimés : 11

Contre : 0

Abstention : 0

10) Informations et questions diverses :

- Service de gestion comptable.

A partir du 1^{er} septembre 2023, les services des finances publiques seront regroupés à Avesnes sur Helpe depuis le sud de Valenciennes, Maubeuge etc...

Ce service sera dirigé par Monsieur Bertrand HUVER.

Pour notre territoire du Cœur de l'Avesnois nous aurons 2 responsables qui sont Madame Nathalie RICHARD et Romain RIGAUT.

La répartition des responsables sera faite par E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Pour notre collectivité et les autres nous avons une plate-forme où nous n'aurons pas d'interlocuteurs comme aujourd'hui.

Tout sera pratiquement anonyme et sera sans doute plus compliqué. Plus de droit à l'erreur.

Pour les usagers l'accueil sera assuré en complément du S.G.C en Espace France Services.

Ils ont déjà la possibilité de régler leurs créances, chez les buralistes mais uniquement en espèces.

- La Société A.P.I. Restauration a appliqué une hausse de 0.45% sur le coût d'achat du repas suite à l'inflation l'augmentation du prix du ticket de cantine sera revue ultérieurement.

- Retour du Rallye Charlemagne sur la commune qui a lieu le 30 septembre 2023.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Monsieur le Président Yoann DESCAMPS et a donné son accord pour un passage du Rallye Charlemagne dans notre village. Son arrivée se fera depuis la Route de Taisnières pour se rendre vers Monceau Saint Waast.

L'itinéraire sera connu 15 jours avant la course, Monsieur le Président Yoann DESCAMPS propose l'achat des programmes au prix de : **2.80€**. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'accord pour en acheter un nombre suffisant pour l'ensemble des foyers Dompierrois.

Vote :

Votants : 11

Pour : 11

Exprimés :

Contre : 0

Abstention : 0

- Réflexion sur le devenir du garage près du Centre Social Culturel ?

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'y réfléchir, car une réponse sera souhaitée et débattue lors d'un prochain conseil

- Notre Club de football A.S.D organise son tournoi de Pâques les 9 et 10 avril 2023.

Monsieur le Maire exprime sa volonté qu'un certain nombre des conseillers participent par leur présence à ce tournoi.

- Monsieur le Maire fait part du plan Pluriannuel (2021-2026) des travaux d'investissement de Noréade sur la commune concernant le remplacement des canalisations d'eau potable sur les rues de la Burlotte, du Passe-Temps et de la Brasserie pour un montant total de **440 000€**.

Il est prévu également la rénovation complète de la cuve semi enterrée qui servira de bac de centralisation des eaux d'exhaure de la commune de Dompierre sur Helpe pour un montant de : **250 000€**.

Ces eaux après décantation seront acheminées vers l'usine de traitement construite ultérieurement.

La séance fut levée à 20h45.

Vu par Nous, Jean Pierre LIBERT, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 07 avril 2023 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 07 avril 2023.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Présents : Jean-Pierre Libert -Hélène Darly-- Jacky Hocquet- Alexandre Liénard- Patrick Douai – Jean-Marc Meurant- Alain Basly- Christophe Marissal- Philippe Dufrenne

Absents excusés : Louis Bertrand– Alain Macaret- Michel Picavet - Paulin Lescut

1) **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le dernier procès-verbal comprend des remarques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023.

2) **Approbation du compte de gestion :**

Monsieur le Maire demande à Madame Darly de présenter le compte administratif et de faire approuver le compte de gestion.

Madame Hélène Darly informe que les chiffres du compte de gestion indiqués par Monsieur le Trésorier du trésor public sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Elle leur demande d'approuver ce Compte de Gestion en passant au vote.

Votants : 9
Pour : 8

Exprimés : 9
Contre : 0

Abstention : 0

3) **Approbation du compte administratif :**

Madame Hélène Darly fait l'exposé complet des dépenses et des recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Fonctionnement : Dépenses : **722 853.91 €**
Recettes : **842 556.94 €**

Investissement : Dépenses : **128 046.59 €**
Recettes : **142 696.38 €**

Elle leur demande d'approuver ce Compte Administratif 2022 en passant au vote.

Votants : 8
Pour : 8

Exprimés : 8
Contre : 0

Abstention : 0

4) Affectation du résultat du CA 2022 :

Suite aux résultats du compte administratif de 2022, il nous appartient d'affecter les résultats de cet exercice pour le budget 2023 comme suit :

- Résultat fonctionnement :

Dépenses : **722 853.91 €**

Recettes : **842 556.94 €**

Soit un excédent de clôture de l'exercice de **119 703.03€** ajouté à l'excédent de N-1 de **208 304.24€** font un excédent total de **328 007.27€**.

- Résultat investissement :

Dépenses : **128 046.59€**

Recettes : **142 696.38€**

Soit un excédent sur l'exercice de **14 649.79 €** ajouté à un déficit de clôture de N-1 de **96 168.59€** font un besoin total de **176 387.46 €**.

Ce qui donne un déficit total de **81 518.80 €** avec un besoin de financement total de **176 387.46€** que l'on doit mettre au compte 1068.

L'excédent de fonctionnement reporté au R002 est de **151 619.81€**.

Votants : 9

Pour : 9

Exprimés : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5) Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire expose aux membres présents que les impôts sont la recette principale de la commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les nouveaux taux des deux taxes directes locales.

Monsieur le Maire indique qu'à partir de 2023, la taxe d'habitation est renommée taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principal.

Il est important de la voter pour en percevoir le bénéfice qui est de 13 921€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de laisser les taux inchangés pour **l'année 2023 :**

Taxe foncière 2022 : **36.52 %**

Taxe foncière non bâti 2022 : **40.89 %**

Taxe foncière 2023 : **36.52%**

Taxe foncière non bâti 2023 : **40.89%**

Taxe d'habitation (THS) : **17,70%**

Votants : 9

Pour : 9

Exprimés : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6) Vote du budget 2023 :

Madame Hélène Darly présente aux membres présents le détail des comptes de fonctionnement et d'investissement qui se traduisent par :

Fonctionnement :	Dépenses 1 040 672.92€	Recettes 1 040 672.92€
Investissement :	Dépenses 333 725.02€	Recettes 333 725.02€
Résultat cumulé :	Dépenses 1 374 397.94€	Recettes 1 374 397.94€

Le Budget Primitif est équilibré tant en dépenses qu'en recettes après diverses explications et réponses aux questions Monsieur le Maire demande aux membres présents de passer au vote.

Monsieur Christophe Marissal demande l'état de la dette.

Monsieur le Maire lui a promis pour la prochaine réunion de fournir un tableau récapitulatif des emprunts.

Votants : 9
Pour : 9

Exprimés : 9
Contre : 0

Abstention : 0

La séance fut levée à 21h.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 17 avril 2023 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 17 avril 2023.

Association des parents d'élèves Ecole les Boutons d'Or

Comme chaque année, notre concours de dessin de Pâques fût rempli de succès. Chaque participant s'est vu remettre un petit coffret de chocolat, de livre et de crayons de coloriage, et un petit plus pour les gagnants par classe : un lot de Kinder Surprise.

En collaboration avec les maitresses, l'APE a organisé une après-midi dans le but de promouvoir le Parcours du Cœur. Pour cela, les enfants ont effectué une marche puis sont venus à la rencontre des parents de l'APE à la salle des sports afin d'effectuer différents ateliers : Parcours santé, parcours de sécurité routière, quizz sur les gestes de premiers secours et nutrition, atelier sur l'odorat et l'ouïe. Pour clôturer cette après-midi, chaque enfant est reparti avec un diplôme de participation et un porte clef de la fédération française de cardiologie.

Nous aimerions remercier les personnes qui participent aux ventes organisées tout au long de l'année ; ces dernières nous permettent d'offrir des moments récréatifs et festifs aux enfants, comme l'après-midi halloween, le carnaval, le marché de Noël, la kermesse, l'après-midi structures gonflables, et cette année, grâce à vous, nous allons pouvoir financer l'entièreté du transport pour le voyage de fin d'année à Pairi Daiza. Petit plus, chaque enfant repartira de ce voyage avec un petit souvenir du parc, offert par l'APE.

Enfin, nous terminerons cette année avec le spectacle de fin d'année, où les enfants présenteront à leurs parents tout le travail réalisé en classe, grâce aux maitresses, que nous tenons à remercier pour leur investissement. Mais également avec la Kermesse du 01 Juillet 2023 où les enfants pourront venir se divertir toute l'après-midi.

L'équipe de l'APE





Un nouveau week-end aux Finales Nationales pour notre club de Volley !

L'équipe féminine s'est déplacée pour les phases finales de la Coupe de France Excellence UFOLEP, le 27 et 28 Mai, à Barc-Le-Duc, dans la Meuse.

La compétition a débuté dès le samedi après-midi pour les filles (16 h), qui affrontaient Emerchicourt en demi-finale. Elles se sont inclinées 3-0.

Dès le lendemain matin (9 h), les filles rencontraient Marchiennes. Alors que nos joueuses menaient 2-0, les filles de l'équipe adverse n'ont rien lâché et notre équipe a finalement perdu au tie-break sur le score de 15-13.

Cette seconde défaite fut une immense déception mais ce fut un week-end sportif et convivial pour les joueuses et leurs supporters.



Dompiere - Marchiennes



Une nouvelle fois, le Club souhaite remercier tous ceux qui ont pu contribuer de près ou de loin à la réussite d'un tel événement : les sponsors, la municipalité, les fidèles supporters et tous les bénévoles qui oeuvrent dans l'ombre tout au long de l'année pour faire perdurer notre club.

Bilan du championnat

En Excellence, l'équipe masculine A arrive à la 3^{ème} place du classement.

Elle a remporté la Coupe des Flandres contre Emerchicourt, le dimanche 4 Juin. Celle-ci n'avait pas été ramenée au Club depuis 2015.

L'équipe féminine termine à la 4^{ème} place du championnat.

En Honneur, l'équipe masculine B effectue une très belle saison et un parcours quasiment sans faute. Elle finit à la 1^{ère} place du Championnat Départemental Honneur, ce qui permet aux joueurs d'accéder au championnat supérieur (Promotion Masculine).

L'équipe B a également remporté la Coupe du Nord contre Ruesnes.

L'équipe masculine C, constituée essentiellement de jeunes joueurs, a réussi à se placer pour cette 1^{ère} saison à la 3^{ème} place du Championnat Avesnois. Félicitations à eux !

Ils ont participé à la Finale de Coupe du Comité Avesnois mais ils ont perdu 3-2, contre Louvroil B.

Les quatre équipes séniors se réengagent l'année prochaine. Avis aux amateurs !

Chez les jeunes : Félicitations à Rémi, Lucas H. et Maïleen qui ont été sélectionnés en équipe du Nord et qui ont participé au Rassemblement National Cadets/Cadettes sur le week-end de l'Ascension, à Montauban.

- Félicitations également aux Minimes Rémi, Lucas H. et B, Léna et Maïleen qui ont joué la Coupe Avesnois et qui se sont inclinés 2 sets à 1 contre Vieux-Reng.



Equipe A



Equipe B



Equipe C



Jeunes en compétition

- *Pour la saison prochaine, nous reviendrons rapidement vers vous (fin Août) par le biais de notre page Facebook, afin de vous donner toutes les informations nécessaires pour la reprise des différents entraînements.*

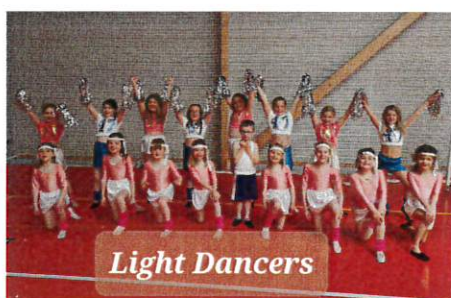
Date importante à retenir

Traditionnel tournoi de Volley le dimanche 3 septembre, avec nos fameuses frites-moules et un hommage particulier à Jean-Yves.

Bonnes vacances à tous et à très bientôt.

En date du 17 juin, l'Association a fêté ses 40 ans. Pour célébrer cet évènement, le GALA annuel s'est organisé autour du thème musical des 40 dernières années. Les 8 groupes ont défilé sur scène et présenté leurs chorégraphies sous l'œil d'une salle comble, une fois de plus.

Un grand merci à tous les membres, bénévoles, parents pour leurs dévouements, et merci également à Monsieur LIBERT, le Maire, ses conseillers, agents municipaux et les entreprises partenaires.



Une belle année qui s'achève sur de bons souvenirs à remémorer et à revoir sur le Site Facebook de La Danse Adulte Enfant et d'autres suivront avec l'arrivée des nombreuses inscriptions qui s'est fait en juin pour la rentrée de septembre.

Nous donnons rendez-vous aux adhérents et futurs adhérents à l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 02 septembre à la Salle Pierre Sirot à partir de 14h30.

Et la reprise des cours, à partir du samedi 09 septembre 2023.



HARMONIE DE DOMPIERRE



La fin de l'année scolaire approchant, voici quelques dates à retenir :

- le 24 juin à 13 h 30, examens instrumentaux pour 7 élèves de l'école de musique
- le 28 juin à 18 h 00, remise des diplômes
- le 6 juillet, après midi récréatif suivi d'un goûter, qui clôtura cette année musicale.

Nous vous attendons nombreux pour les inscriptions dans notre école de musique, début septembre. Enfants et adultes sont les bienvenus.

A l'occasion de la ducasse de Dompierre (le 10 septembre), vous pourrez chiner lors de notre brocante. Nous espérons que vendeurs et acheteurs seront au rendez-vous. A la fin de la journée, vous pourrez assister à notre concert.

Nous serons également présents le 21 juin à 20 heures, à Flaumont (salle de la marbrerie), à l'occasion de la fête de la musique.

Le 14 juillet, nous animerons la ducasse de Solrinnes.

Prenez soin de vous et bonnes vacances à tous.

La présidente, Brigitte Mirland

L'harmonie de DOMPIERRE / Helpe
organise
une brocante

Dimanche 10 septembre 2023

de 7h00 à 18h00

3,00 € les 2 mètres



Avec ou sans réservation

Pour toute réservation : 06.19.92.28.53 ou 06.75.11.43.75

DU SAMEDI 8 JUILLET AU DIMANCHE 13 AOÛT 2023



SPORTS EN FAMILLE

Animations sportives au Coeur de l'Avesnois



ESTIVALES SPORTS

EN SEMAINE

RURAL'SPORTS

LE WEEK-END



WWW.COEUR-AVESNOIS.FR

GRATUIT



ESTIVALES SPORTS

EN SEMAINE



10 ET 11 JUILLET : LAROUILLIES

12 ET 13 JUILLET : ETROEUNGT

17 ET 18 JUILLET : HAUT-LIEU

19 ET 20 JUILLET : SAINT-HILAIRE

24 ET 25 JUILLET : HESTRUD

26 ET 27 JUILLET : FELLERIES

31 JUILLET ET 1^{ER} AOÛT : RAINSARS

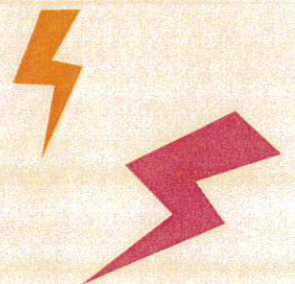
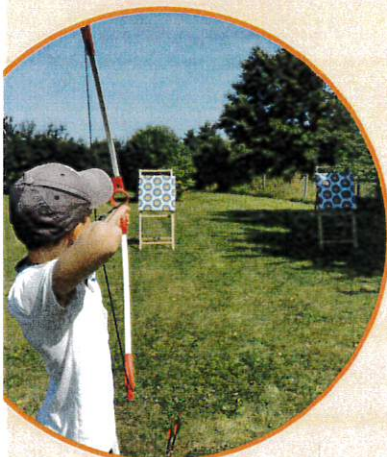
2 ET 3 AOÛT : SEMERIES

7 ET 8 AOÛT : BEUGNIES

9 ET 10 AOÛT : SEMOUSIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
11h-12h 3/6 ans	Eveil sportif	Eveil sportif	Eveil sportif	Eveil sportif
10h30-12h 7 ans et +	Tir à l'arc	Baseball / Thèque	Tir à l'arc	Randonnée pédestre
14h30- 17h30 7 ans et +	Sports de raquettes et Sports collectifs*	Course d'orientation et Sports nouveaux*	Sports de raquettes et Sports collectifs**	Course d'orientation et Sports nouveaux**
20h-21h30		Tournoi Hand		Tournoi Foot

*Mini-tennis/Hockey/Basket/Volley /Football /Handball...
** Disc-golf/Tchouk ball/Poull ball/Spike ball/Cardio goal...



RURAL'SPORTS

LE WEEK-END



8 ET 9 JUILLET : BOULOGNE SUR HELPE

15 ET 16 JUILLET : MARBAIX

22 ET 23 JUILLET : BEAUREPAIRE SUR SAMBRE

29 ET 30 JUILLET : CLAIRFAYTS

5 ET 6 AOÛT : WATTIGNIES LA VICTOIRE

12 ET 13 AOÛT : DOURLERS

SAMEDI

DE 14H A 19H : Village sportif / Animations sportives

DIMANCHE

9H/10H30 : Randonnée pédestre 8/10km (départ libre)

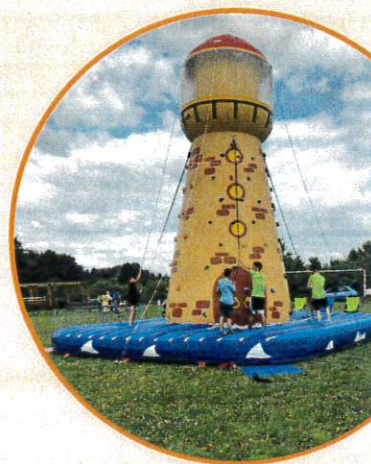
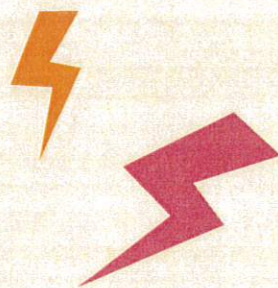
DE 14H A 18H : Village sportif / Animations sportives

VILLAGE SPORTIF

Cage à grimper
Phare d'escalade
Mini-golf
Structure gonflable
Parcours accrobranche

ANIMATIONS SPORTIVES

Sports collectifs
Sports de raquettes
Sports nouveaux
Jeux en bois
Sports de glisse





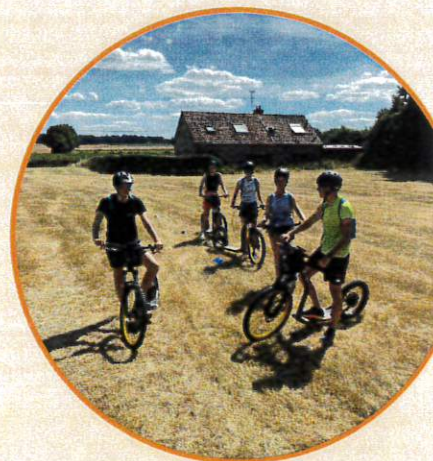
ESTIVALES SPORTS

Inscriptions sur place, rendez-vous au plateau multisports 10 minutes avant la séance, contacter le service animation en cas de mauvais temps pour le lieu des séances.



RURAL'SPORTS

Accès libre, sans inscriptions, rendez-vous au plateau multisports, contacter le service animation en cas de mauvais temps.



RENSEIGNEMENTS

Service animation territoriale

03 27 56 37 53/ 03 27 56 37 54

mguihaire@coeur-avesnois.fr / alefrancq@coeur-avesnois.fr

ACTIVITES A L'ANNEE

Reprise des Centres Multisports le 13 septembre 2023 - Renseignements : 03 27 56 37 53

Stages sportifs du 23 octobre au 3 novembre 2023 - Renseignements : 03 27 56 37 54

WWW.COEUR-AVESNOIS.FR



N'oubliez pas de prévoir une tenue adaptée en fonction des conditions météo. Pour l'ensemble de ces animations, les places sont limitées. **Les inscriptions sont souhaitables au 03 27 14 90 80 ou par mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr**
Les animations peuvent être annulées en cas de mauvais temps. N'hésitez pas à vous renseigner.



Les RDV du Parc de l'Avesnois

Animations gratuites

De juin à septembre 2023



VENDREDI 23 JUIN

Amfroipret - 20h/23h - RDV devant la Mairie
Sortie nature dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale : à la découverte des papillons de nuit

Après une découverte en salle des espèces, de leur biologie et leur mode de vie, partez dans le parc communal afin d'observer de plus près ces insectes à l'aide d'un dispositif lumineux. Inscription souhaitée.



DIMANCHE 25 JUIN

Maroilles - 20h /23h - RDV devant l'église

Sortie nature à la découverte du bocage de l'Avesnois

Venez découvrir le bocage de l'Avesnois à Maroilles. A la fin de cette balade, repartez avec votre jeu Sneakycards (mission biodiversité) ! Inscription souhaitée.

Parc naturel régional de l'Avesnois
33, route de Taisnières
59440 Marbaix
Tel : 33 (0)3 27 14 90 80
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Etat Français, des EPCI et communes du territoire.

PLUS D'INFOS SUR:
www.parc-naturel-avesnois.fr



SAMEDI 1^{ER} JUILLET

Wignehies 10h/12h- étang de pêche de la société de pêche La Claire (chemin des Houlaïnes)

Sortie nature dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale : Venez chercher la petite bête !



Explication du cycle de vie et des caractéristiques des espèces avant de les observer. Venez découvrir les libellules et demoiselles volant au dessus de l'étang de pêche ! Inscription souhaitée.

MERCREDI 5 JUILLET

Hon-Hergies - 14h - RDV devant la Mairie

Sortie nature à la découverte du bocage de l'Avesnois

Venez découvrir les secrets du bocage à Hon-Hergies. A la fin de cette balade, repartez avec votre jeu Sneakycards (mission biodiversité) ! Inscription souhaitée.



SAMEDI 8 JUILLET

Willies - 14 h 00 / 17 h 00

Pêche aux écrevisses

Venez participer à la protection des milieux aquatiques . Présentation des espèces d'écrevisses exotiques et indigènes, suivie d'une sortie « pêche à l'écrevisse »
Inscription obligatoire au 03 27 77 51 62 avant le 6 juillet .
Le nombre de participants est limité à 40 personnes maximum.
Le lieu de rendez-vous sera communiqué à l'inscription.



MERCREDI 23 AOÛT

Maubeuge - 10h/12h - Ferme du zoo- Chemin rural de la croix

Visite du verger conservatoire.

Guidé par un expert, venez découvrir les nombreuses variétés d'arbres fruitiers, leur qualités et usages.

Inscription : stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com ou au 03 27 14 90 80

VENDREDI 25 AOÛT

Wignehies - 20h/22h - RDV au groupe polyvalent Matisse, place François Mitterrand

Nuit de la chauve-souris

Apprenez le cycle de vie des chauves-souris et leurs caractéristiques physiologiques lors d'une présentation en salle, suivie d'une balade pour observer et écouter les espèces à l'aide d'une BatBox. Inscription souhaitée



DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Le Quesnoy - 9h/18h - Centre ville

33^{ème} Fête du Lait/Fête du Parc naturel régional de l'Avesnois

Au programme : Concours de vaches laitières, marché de producteurs, village du goût, de l'énergie, de la biodiversité et animations pour tous !



A vos perches, prêts, plantez

Distribution gratuite de 1500 perches de saules

Le Parc naturel régional de l'Avesnois organise une commande groupée gratuite de 1500 perches de saule (branches de 3,2m de long) pour en faire des arbres têtards (le saule à la capacité de se régénérer à partir d'un fragment de branche). Ces plançons sont offerts généreusement par la commune de Le Quesnoy suite à la taille de leurs saules têtards. L'objectif de cette opération est de renouveler et de restaurer le patrimoine des saules têtards de l'Avesnois en forte régression sur le territoire. Toutes les infos sur parc-naturel-avesnois.fr (réservations avant le 1^{er} décembre 2023)





Sortez, prenez l'air !

L'aventure près de chez vous

Le printemps est synonyme de balade en Avesnois. Vous êtes plutôt sortie nature ou sortie ludique ?

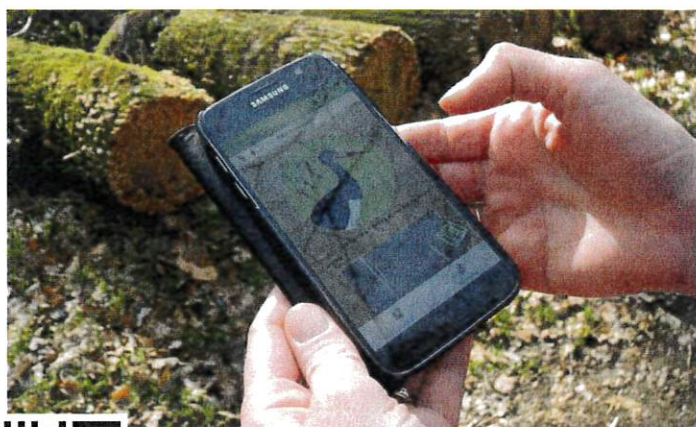
Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose deux applis pour découvrir le territoire : Visorando et Baladavesnois.

Quel bonheur d'habiter dans le Parc de l'Avesnois ! C'est le printemps, les beaux jours reviennent ! Découvrez des idées de sorties gratuites près de chez vous. Retrouvez des bonheurs simples : marcher, écouter, respirer à plein poumons, se reconnecter à la nature... en Avesnois, vous avez le choix !

Se promener en Avesnois permet d'allier plaisir des yeux et activité physique. C'est aussi un bon moyen d'éveiller la curiosité des plus jeunes.

Visorando, c'est le site internet et l'application mobile de référence pour la randonnée en France. Intuitive et simple, l'application **Visorando** permet de se servir de son smartphone comme d'un GPS de randonnée ! Grâce à elle, vous trouverez facilement des itinéraires de randonnées pour préparer vos escapades.

Sur Visorando retrouvez les 1 000 km de chemin de randonnée balisés de l'Avesnois, choisissez votre point de départ, votre distance, votre thématique et plusieurs propositions de circuits s'offrent vous !



Téléchargez les applis depuis votre store, choisissez votre parcours et c'est parti !

Baladavesnois : Jeu d'aventure et de découverte des patrimoines de l'Avesnois !

Le Parc de l'Avesnois a développé l'application mobile Baladavesnois. Elle propose 24 parcours à pied ou à vélo. Des parcours ludiques ponctués d'énigmes, de jeux, de compléments d'information pour rendre la balade joyeuse et éducative à la fois.

Avec vos enfants, petits-enfants, entre amis découvrez l'Avesnois autrement et gratuitement. Il y en a pour tous les goûts et tous les âges et aux quatre coins du territoire.



Sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, le Département du Nord a labellisé 24 Cafés Rando Nord®. N'hésitez pas à y faire une halte !

Bientôt les ENCOMBRANTS...

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois met en place la prochaine collecte d'encombrants qui aura lieu le

JEUDI 05 OCTOBRE 2023 à DOMPIERRE SUR HELPE

Pour le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de déposer impérativement vos objets encombrants **au bord de la chaussée au plus tard la veille au soir du jour de collecte**



Seront collectés

- ↳ Les fenêtres et portes (les vitres cassées ne seront pas collectées)
- ↳ Les ferrailles diverses
- ↳ Le vieux mobilier (tables, chaises, armoires,...) et divers objets usagés (vélos, poussettes, jouets,...)
- ↳ Les matelas et sommiers



Seuls les objets susceptibles d'être pris facilement en charge par 2 manutentionnaires seront collectés.

Trier...

C'est ma nature



Ne seront pas collectés

REFUSÉS

- ↳ Les vitres et miroirs pour des raisons de sécurité sur la voie publique *
- ↳ Les déchets électriques et électroniques (électroménagers...)*
- ↳ Les gravats*
- ↳ L'amiante et le fibrociment
- ↳ Les déchets verts*
- ↳ Les pneus**
- ↳ Les pots ayant contenus des produits polluants (peintures, solvants,...)*
- ↳ Les déchets liquides, huileux ou pâteux*
- ↳ Les déchets infectieux, corrosifs ou explosifs



* Les déchets peuvent être déposés en déchetteries d'Avesnelles et de Solre le Château